

N^o 146. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 31 janvier 1870, n^o 13 (6^e direction, 1^{er} bureau), relative à la réexpédition aux îles Gilbert du navire *Moa Roa*.

Paris, le 31 janvier 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai reçu la lettre du 11 novembre dernier par laquelle vous m'informez de la réexpédition du navire *Moa Roa* dans l'archipel Gilbert, avec mission de recruter des travailleurs indigènes pour le compte de M. Stewart, gérant de la plantation d'Atimaono.

La copie du procès-verbal de la visite faite à bord du *Moa Roa* démontre que vous avez pris les précautions nécessaires pour que l'opération fût conduite de manière à assurer le libre recrutement, ainsi que le bien-être des immigrants pendant la traversée. Je constate cependant que l'approvisionnement des aliments qui forment la nourriture habituelle des indigènes et des nattes qui servent à leur couchage est remis à la discrétion du capitaine du *Moa Roa*. L'engagement pris par cet officier ne me paraît pas constituer une garantie suffisante, et désormais l'expédition ne devra être autorisée que lorsque la commission chargée de la visite des navires affectés à ces sortes d'opérations aura constaté la présence à bord des divers objets jugés nécessaires aux immigrants à introduire à Tahiti. Les tristes événements dont le *Moa Roa* a été le théâtre lors de sa première opération prouvent qu'on ne saurait abandonner aux introducteurs le soin d'approvisionner le convoi au fur et à mesure des besoins. Vous voudrez bien, d'ailleurs, vous mettre en présence des recommandations expresses contenues dans ma lettre du 17 décembre dernier.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat
au département de la marine et des colonies,
Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

N^o 147. — DÉPÊCHE du 7 février 1870, n^o 15 (6^e direction 1^{er} bureau), relative aux honneurs et préséances à rendre aux intérimaires.

Paris, le 7 février 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Des difficultés s'étant produites dans plusieurs des nos colonies au sujet des honneurs et préséances à attribuer aux fonctionnaires qui exercent par *interim* l'emploi de chefs d'administration, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une dépêche du 26 décembre 1855 adressée au gouverneur